



**PROCES-VERBAL**  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**DU 06 FEVRIER 2025**

**Lieu : Salle du Belvédère – Palais de Loire**

Approbation du PV de la séance du 10 décembre 2024

**POLE RESSOURCES**

**FINANCES**

1/ Débat d'Orientations Budgétaires 2025

**POLE SERVICES A LA POPULATION**

**RESEAU DES PISCINES COMMUNAUTAIRES**

2/ Piscine de Cosne Cours sur Loire – Modification du POSS

**CRECHE COMMUNAUTAIRE**

3/ Crèche Communautaire – Modification du règlement intérieur

**POLE SERVICES A L'ENVIRONNEMENT**

**CYCLE DE L'EAU, EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT BIODIVERSITE**

4/ Mise en place de la stratégie de réduction des pollution diffuses sur les Aire d'alimentation de Captage (AAC) – Demande de subvention

5/ Communication 2025 du Contrat Territorial Vrille Nohain Mazou – Demande de subventions auprès de la Région Bourgogne-Franche-Comté et de l'Agence de l'eau Loire Bretagne

6/ Etude de sol dans le cadre du projet de restauration de l'étang de Sourdes auprès de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et de la Région Bourgogne-Franche-Comté - Demande de subvention

7/ Travaux 2025 de mises en défens auprès de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et la région Bourgogne-Franche-Comté - Demande de subventions

8/ Travaux 2025 de renaturation des cours d'eau auprès de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et de la région Bourgogne-Franche-Comté - Demande de subventions

9/ Postes 2025 du Contrat Territorial Vrille Nohain et Mazou auprès de la Région Bourgogne-Franche-Comté – Demandes de subventions

**PREVENTION COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS**

10/ Signature du contrat type pour la collecte sélective (emballages ménagers, imprimés papiers et papiers à usages graphiques) CITEO/ADELPHE 2025-2029

## MOBILITE

- 11/ Approbation du principe de gestion directe des services de mobilités et création de la régie dotée de la seule autonomie financière pour l'exploitation des services de mobilité
- 12/ Désignation des membres du conseil d'exploitation de la régie des mobilités en Cœur de Loire
- 13/ Création de poste et précision d'emploi

## DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- 14/ Site de la Tour du Pouilly Fumé - Demande de financement phase 1 et 2
- 15/ Classement de l'EPIC Bourgogne Cœur de Loire - Demande d'autorisation de dépôt de dossier en catégorie II

## QUESTIONS DIVERSES

**Présents titulaires :** M. Sylvain COINTAT - M. Patrick BONDEUX - Mme Marie-France LURIER - Mme Danielle ROY - M. Gilbert LIENHARD - M. Michel VENEAU - M. Pascal KNOPP - M. Pascal FASSIER - M. Philippe BOURGEOIS - Mme Véronique ITTAH - Mme Geneviève PARIS - M. Patrick RAPEAU - M. François DENIZOT - M. André BUISSON - M. Alexandre BLANDIN - M. Yannis BONNET - M. Hicham BOUJLILAT - M. Frédéric CASSERA - Mme Corinne COLONEL - Mme Annie MILLIARD - Mme Stéphanie OUVRY - M. Patrick PONSONNAILLE - Mme Pascale QUILLIER - Mme Sylvie REBOULLEAU - M. Michel BARRIERE - Mme Sonia MILLANT - M. Bernard GILOT - Mme Françoise PILLARD - Mme Corinne SERRE - Mme Françoise CROTTET-FIGEAT - M. Benjamin MASI - Mme Nathalie LIEBARD - M. Jean-Jacques BERTIN - Mme Nadège COQUILLAT - M. Robert CHOLLET - Mme Stéphanie CHAPUIS - Mme Jocelyne VERNAUX

**Membres absents excusés :** Mme Muriel BUISSON - Mme Carole TABBAGH-GRUAU - M. Jean-Claude GILLONNIER - M. Denis HOUCHOT - M. Frédéric AUCOUTURIER - M. Jean-Marc BAUCINO

### **Membres titulaires remplacés par leurs suppléants :**

Mme Sandra TIXIER MAUDRY remplacée par M. Raymond LE VAN

### **Membres ayant donné pouvoir :**

M. Daniel GILLONNIER à M. Gilbert LIENHARD  
Mme Martine LEROY à M. Patrick PONSONNAILLE  
M. Jacky SCHOLLER à Mme Jocelyne VERNAUX  
M. Yves RAVET à M. Sylvain COINTAT  
Mme Béatrice BOULOGNE à M. Frédéric CASSERAT  
M. Michel RENAUD à Mme Corinne COLONEL  
Mme Pauline PABIOT à Mme Stéphanie OUVRY  
M. Bertrand FLANDIN à M. François DENIZOT  
M. Thierry BEAUVAIS à Mme Marie-France LURIER  
M. Alexandre BOUCHER-BAUDARD à Mme Sylvie REBOULLEAU  
Mme Martine BOREL à M. Hicham BOUJLILAT

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 55.

Le quorum est atteint : 34 élus sont présents.

Ouverture de la séance à 19h00.

Secrétaire de séance : M. François DENIZOT

Le PV de la séance du 10 décembre 2024 est adopté.

## Débat d'Orientations Budgétaires

Rapporteur : M. BONDEUX

M. BONDEUX : « Eh oui, nous voilà revenu un an après dans cet exercice de Débat d'Orientations Budgétaires, donc c'est le traditionnel débat que l'on fait chaque année depuis que l'on est élu et qui est une obligation je vous rappelle, quand on est supérieur à 3 500 habitants. Avant de démarrer, est-ce que vous avez reçu tous les documents, vous avez vu le contenu et toutes ces informations et la richesse des informations qui sont dedans. Je tenais à remercier le Service Finances de la Communauté de Communes pour ce travail accompli et réalisé. Ce soir, il n'y a que Clara mais c'est toute l'équipe du Service Finances donc merci à vous pour tout ce travail. Ce que l'on va vous proposer rapidement sur cette présentation, on va voir le bilan 2024 au niveau fonctionnement, au niveau de la fiscalité et au niveau de l'investissement. On va vous proposer après des orientations par rapport toujours au fonctionnement, par rapport à la fiscalité. On fera un zoom aussi sur cette fiscalité et on fera un zoom aussi sur le fonctionnement. Après, on vous parlera d'investissements donc je vous rappelle, on l'a scindé en trois depuis deux ou trois ans, on parle d'investissements ponctuels, récurrents et ce que l'on appelle les APCP et puis après on vous présentera la feuille de route de 2025 qui nous amènera vers un budget prévisionnel qui de mémoire sera au Conseil, je ne sais plus si c'est fin mars ou début avril avec les changements et les délais à respecter mais c'est le Conseil qui se situe sur fin mars, début avril. »

Arrivée de M. Yannis BONNET à 19h08.

M. BONDEUX procède à la présentation.

Interventions dans la salle inaudibles sans micro.

M. BONDEUX : « Si je reviens un an en arrière, c'est ce document là que vous recevez toujours où il n'y a jamais le réalisé mais c'est vraiment l'orientation budgétaire et après nous on vous fait une présentation comme à chaque fois, ce n'est pas une obligation mais on vous fait une présentation à chaque fois en Conseil Communautaire, c'est la présentation que vous avez aujourd'hui où la plupart des chiffres on va les retrouver après sur le 2025, mais le réalisé on ne le mettait jamais dans ce document là sur les années précédentes. Mais, on peut grossir oui par contre. »

Arrivée de M. Alexandre BLANDIN à 19h12.

Arrivée de Mme Stéphanie CHAPUIS à 19h28.

Le Débat d'Orientations Budgétaires est une procédure obligatoire pour les Communes et les Communautés de Communes de + de 3 500 habitants.

Ce débat a pour mission d'informer les élus mais aussi la population sur les grandes orientations du prochain exercice budgétaire. Cela permet de déterminer les moyens disponibles par rapport aux objectifs à atteindre.

Ce débat s'appuie sur un rapport d'orientations budgétaires.

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis favorable du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

- **ADOpte** la présentation du Débat d'Orientations Budgétaires pour l'année 2025 sur la base du Rapport d'Orientations Budgétaires joint à la présente délibération.

M. BONDEUX : « Avant de vous laisser la parole, en résumé, ce que l'on a écrit aux services et demandé aux services, c'est au niveau des actions à court terme pour ce fameux budget de cette année, en investissements, je vous l'ai dit tous les tableaux que je vous ai fait voir pages 11, 12 et 13, de les

prioriser, de voir une réduction de 200 000 euros sur ces trois tableaux, en fonctionnement, regarder au niveau recettes ce que l'on peut faire puis au niveau dépenses en vue de viser ce fameux objectif de -10 %. Les budgets annexes, travailler sur le SPANC et la Mobilité pour essayer d'équilibrer à terme ces budgets. Et puis enfin, ce que j'ai proposé aux services, aux quatre pôles, c'est de travailler avec toutes les commissions, de travailler d'abord sur nos subventions et nos cotisations que l'on donne aujourd'hui, vraiment travailler sur la vraie finalité parce qu'aujourd'hui on en reçoit beaucoup et il faut, je pense qu'il faut que l'on écrive un mini cahier des charges avec ça en disant quelles sont nos compétences, quelle est la demande et quelle est derrière la subvention, qu'est-ce qu'elle apporte au territoire la manifestation ou autre. On sait qu'aujourd'hui, malheureusement il y a des structures que l'on connaît qui peinent et qui viennent nous solliciter parce qu'ils n'ont plus que nous, l'Etat, ils ne sont plus là, les autres aussi, ils peinent aussi donc ils n'ont plus que nous, à un moment donné ça va être compliqué de demander à nos services de faire -10 % et que certaines viennent nous voir avec une augmentation de +10 % par exemple. Cela ça va être compliqué de pouvoir gérer les deux donc il faut que l'on travaille aussi sur ce sujet-là. Enfin, comme je vous disais que chaque service travaille avec nos commissions pour revoir le modèle que l'on travaille aujourd'hui comment on peut évoluer pour faire en sorte même si on sait qu'un service public ça n'a pas le but d'être 100 % rentable mais on avait fait en cours d'année le fameux calcul de coût par service donc vraiment de travailler ce coût par service et de voir comment on peut essayer de l'amoinrir. Voilà rapidement ce que j'ai pu écrire aux Vice-Présidents et aux Responsables de Pôles et dont je vous fais part ce soir. Je vous laisse la parole si des personnes souhaitent des compléments d'informations ou autre. »

M. BOUJLILAT : « Merci pour cette présentation. D'abord si l'on peut avoir après le Conseil, nous diffuser le document qui a été projeté là ce soir.

Quelques points, ça sera rapide. On voit bien que l'on est dans un contexte extrêmement compliqué, le budget de l'Etat a été voté, en fait il n'a pas été voté, il a été adopté par le biais du 49.3, la responsabilité de certains a fait que l'on peut avoir un budget alors il plait ou il ne plait pas, il ne plait pas apparemment à beaucoup mais on a au moins aujourd'hui les bases pour pouvoir essayer de nous projeter en 2025, en 2026, personne aujourd'hui ne peut se projeter. Moi des éléments en complément par rapport au national, oui il y a un gel de la dynamique de la TVA, ça ça a été acté, ce qui fait que cela entraîne une perte nette au niveau national de 1,2 milliards d'euros et en fait pour le dire autrement lorsque l'on nous a enlevé la possibilité de lever de la taxe foncière, etc, on nous a dit ben écoutez, il y a de la TVA elle sera dynamique, faites-nous confiance. C'est l'Etat qui nous l'a dit donc là il y a une suppression par rapport à ça donc c'est un frein puisque si on avait eu nos taxes tous les ans ça pouvait augmenter un petit peu comme on a vu un peu tout à l'heure ne serait-ce que par rapport aux valeurs locatives. Il y a sur le FCTVA, ça il était question de le revoir que ça puisse dégrader, ce projet de restriction budgétaire il a finalement été abandonné, c'est peut-être malgré tout une des seules bonnes nouvelles que l'on peut avoir et les bonnes nouvelles que l'on peut avoir c'est de savoir de combien en moins on ne sera pas amputé. Donc là sur le FCTVA, ce ne sera pas plus mais ça ne sera pas moins donc ça peut nous permettre et je sais qu'il y a des projets, des travaux importants qui sont prévus mais ça peut permettre là-dessus de les engager sur cette base-là. Sur la dotation globale de fonctionnement, alors ça c'est un tour de passe-passe, elle est revalorisée de 150 millions d'euros à l'échelle nationale, pas pour nous malheureusement mais d'un autre côté, elle est compensée par un prélèvement sur notre dotation forfaitaire de 150 millions d'euros donc si mes calculs sont bons 150-150 ça fait zéro. Plus inquiétant, ça ça concerne tous les élus si tous ont des projets, la DETR qui est à la main des Préfets, elle ne va pas bouger, ce n'est pas plus, pas moins sauf qu'il y a la dotation de soutien à l'investissement local, la fameuse DSIL qui est amputée de 150 millions, cela veut dire que sur tous projets d'investissements DETR point, presque point. On pouvait bénéficier du fameux Fonds Vert, il y avait une règle un peu bizarre dans le Département parce que l'Etat considérait que c'était une DETR +, c'est-à-dire que quand vous avez de la dotation d'équipements, vous ne pouvez pas avoir du Fonds Vert à côté mais ça c'était une jurisprudence presque nivernaise parce que ça permettait de répartir à plus

alors que ça peut être cumulable. Là, j'espère que cela pourra être cumulable mais en plus de ça on a quand même un Fonds Vert qui est amputé, alors c'était 2,5 milliards en 2024 et là cette année c'est 1,15 milliards, c'est divisé par deux donc là il faudra vraiment jouer serré pour peut-être bénéficier du Fonds Vert. Sur la CNRACL, on se posait la question de savoir ce qui allait être arrêté ou pas, on se prend trois points tous les ans et d'ailleurs dans le rapport que l'on a pu avoir, il est marqué revalorisation du taux CNRACL +3 %, c'est +3 points donc cela veut dire que là on se prend en revalorisation de taux cette année, on se prend plus de 9 %, 9,48 % puisque le taux va passer de 31,65 % à 34,65 % puis ensuite on ne rajoute pas 3 %. On rajoute 3 points supplémentaires donc 34,65 à 37,65% donc on voit bien que sur les cotisations sociales, elles vont augmenter de 12 points en 4 ans mais ce n'est pas de 12%, cela veut dire que c'est beaucoup plus, ça c'est quelque chose qu'il faudra prendre en compte dans le cadre de nos projections budgétaires. Cela va modifier un peu la présentation du DOB, lorsque l'on a reçu le DOB, lorsqu'il a été présenté, il a été réalisé en fonction des éléments que l'on avait en connaissance, par exemple sur l'évolution du taux de TVA qui est prévu là-dedans, ça va changer la matrice financière, on ne passe pas de 16,4 à 14,85 donc ça ça fait partie, je n'ose pas dire, des bonnes nouvelles mais en tout cas ce sont des choses à prendre en compte. Voilà un peu déjà sur le contexte national mais qui impacte très très fortement les collectivités locales alors que l'on ne peut pas dire que Cœur de Loire, les Communes de la Communauté de Communes ou d'autres sont à l'origine des dérapages qu'il y a pu avoir plus haut.

Sur la présentation en elle-même, moi ce que je regrette, je le dis tout le temps, moi j'aimerais bien que l'on puisse avoir ce que l'on a prévu au BP et puis que l'on compare de BP à BP. Quand, je vois 100 % de réalisé en fonctionnement, heureusement que l'on n'est pas loin sur du fonctionnement du 100 % de réalisé mais on a voté notre BP en mars ou en avril, je ne m'en rappelle plus et puis ensuite on a toutes les Décisions Modificatives et les dernières c'était des Décisions Modificatives de novembre donc BP plus novembre, etc. Cela nous rendrait même service à nous élus, c'est vraiment de savoir ce qui était prévu au BP, pas ce qui a été corrigé au fil du temps dans le cadre de l'année, parce que ça nous permet vraiment d'avoir des données plus claires. Ce que l'on voit en plus au niveau des recettes, comme d'habitude, une surestimation des dépenses, on voit que c'est un peu moins que ce qui a été estimé et puis une sous-estimation des recettes, quand on voit 101 %, oui on a eu plus de fiscalité que ce qui avait été noté. Sur la présentation sur l'investissement, bon c'est pareil moi je vois par exemple les immobilisations en cours, on a 5 344 000 € que l'on avait prévu pour 2024, on a 173 000 € de réalisés puis le taux de réalisation on met 97,9 %, 173 000 € de réalisés ce n'est pas 97 % des 5 344 000 alors l'astuce d'écriture budgétaire c'est de dire oui mais le reste à réaliser, il y a on rajoute le reste à réaliser. C'est la crèche que l'on a commencée en fin d'année, les dépenses vont vraiment être engagées dès cette année donc moi ça m'amène et je pense ça va être d'autant plus utile avec les difficultés qui nous sont imposées et là je ne suis pas d'accord avec ce que tu as dit Patrick tout à l'heure, la folie des grandeurs, c'est terminé. S'il y a eu folie des grandeurs à la Communauté de Communes, il faudra nous les indiquer, je n'ai pas le sentiment qu'il y a eu une folie des grandeurs mais par contre là où moi je souhaite que l'on soit beaucoup plus attentifs et exigeants, c'est que l'on soit beaucoup plus en phase avec ce que l'on prévoit et ce que l'on fait. On l'a dit des fois, on prévoit des choses, on les met dans le budget mais pour plein de raisons elles ne sont pas réalisées, il y a des choses qui sont reportées d'années en années. On l'a vu là sur notre budget général, on le voit aussi sur le budget annexe, moi je souhaiterais vraiment à partir de cette année que l'on dise voilà ce que l'on est en capacité de faire, voilà ce que l'on a envie de faire mais voilà vraiment ce que l'on est en capacité de faire cette année de manière à ce que l'on soit vraiment au plus juste.

L'autre point aussi moi c'est sur les hypothèses de projection, une hypothèse que projection à 100 % en fonctionnement, allez on peut dire 90 %, hypothèse à 95 % en fonctionnement mais franchement une hypothèse de projection budgétaire à 100 % des investissements, jamais une collectivité locale en France n'a réussi à la faire et puis nous au mieux cette année on a été à 30 %, moi je pense que sur les hypothèses de projection au moins pour les investissements si on n'est pas à 100 % que l'on se mette peut-être allez à 65 %, de mon point de vue par rapport à ce que l'on est en capacité de réaliser, ce

serait plus juste et puis ça a un impact en plus dans la manière dont on prélève l'impôt par rapport à l'endettement, par rapport à notre capacité de financement, je pense que cela doit être ça l'hypothèse que l'on doit prendre en compte. J'entendais pareil, la demande de -10 % à chaque service, pourquoi pas faire cette demande mais une demande de -10 % de manière linéaire à chaque service, je ne sais pas si c'est la bonne manière de procéder, certains pourront peut-être faire plus mais d'autres pourront probablement faire moins parce qu'il y a certaines priorités, certaines contingences, des choses en deçà desquelles on ne peut pas aller. Là où moi je serais extrêmement vigilant, c'est le niveau de service public et le niveau de service au public que l'on doit garder. On n'a pas eu le débat encore, on a des services publics qui pour moi apportent un vrai service à la population, je ne considère pas que c'est la folie des grandeurs nos différentes médiathèques, nos piscines, ce que nous pouvons allouer à des structures comme nos différents centres sociaux moi là-dessus, je pense qu'il faut que l'on se mette autour de la table pour savoir quel est le niveau de service en deçà duquel on ne peut pas aller et pour moi c'est un débat que l'on doit avoir. Je pense que c'est un exercice à faire, notre plan de mandat il est de 2020, dans notre plan de mandat de 2020, on avait 4 priorités, il y en avait en 2020 que l'on n'avait pas et qui sont arrivées aujourd'hui, je pense que le plan de mandat, il est à revoir. Le revoir ça ne veut pas dire que l'on se dénie, cela veut dire qu'on l'ajuste par rapport aux nouvelles priorités, on a des nouvelles priorités vers lesquelles on va et vers lesquelles on doit aller et ça doit nous permettre aussi de nous dire comment on ajuste en fonction de nos priorités politiques, celle du plan de mandat, pour que l'on ajuste nos moyens donc les missions d'abord, nos besoins et ce vers quoi on veut aller et on voit ensuite comment on ajuste nos moyens. Donc moi, ça nous permet de voir quels niveaux de services on maintient puis on pourra peut-être avoir un débat sur des choses que l'on fait. Moi, j'ai toujours dit que c'est à une Communauté de Communes de gérer dans le cadre de ses compétences obligatoires, les déchets, de gérer ce qui est fait en matière de développement économique, les différents services publics que l'on peut avoir avec nos piscines, avec nos médiathèques, etc. J'ai toujours été très réservé sur ce que nous faisons et que nous ne devons pas faire, je vais prendre un exemple, les gendarmeries. Ce n'est pas aux Communautés de Communes de porter ça et de faire des travaux là-dedans, c'est à l'Etat. Là l'Etat, nous prend de l'argent, l'Etat nous enlève des moyens, et en plus on nous dit les gendarmeries allez-y, etc, on fait le travail que l'Etat doit faire donc moi à un moment donné je pense par exemple que dans les travaux qui sont envisagés dans les gendarmeries, c'est d'engager un bras de fer avec l'Etat en disant écoutez, on veut bien faire mais il faut peut-être, le loyer que vous nous donnez il faut qu'il soit quand même un peu plus supérieur, d'un autre côté on doit avoir des dotations qui soient assez importantes dès l'instant que l'on a des travaux à faire. Le dernier point, c'est celui lié au tableau des APCP, je vais tâcher de reprendre notre rapport, je vais aller très vite là-dessus. Il y a des choses, je pense que d'ici le budget, c'est probablement un tableau sur lequel il faudra travailler, je n'ai pas de réserve particulière sur la déclinaison de ce qui serait envisagé, j'ai une réserve sur les travaux liés à la maison des internes, est-ce que l'on a besoin de bien accueillir nos médecins, pour moi, il n'y a pas de sujets en revanche je pense que là-dessus on peut avoir une Agence Régionale de Santé qui peut demander pas mal de choses mais si c'est 90 000 avec zéro euro de l'Etat, je trouve que ça c'est quelque chose de pas normal, je considère que ça doit être mieux coordonné avec l'Hôpital Public, ça doit être mieux coordonné avec l'ensemble des maisons de santé que l'on a sur le territoire, ça c'est le premier point.

Deuxième point, sur le tableau des APCP, il y a deux ans et l'année dernière, j'avais de grosses réserves sur la première ligne en disant l'année dernière que les travaux liés à l'Aire des Gens du Voyage, j'étais sûr qu'on n'allait pas engager en 2024, 280 000 euros qu'il fallait peut-être reporter, etc que c'était peut-être des choses à revoir un peu plus tard parce que l'on savait bien qu'on n'allait pas le faire. Je pense qu'il faut ajuster cette ligne là au regard des difficultés que l'on peut avoir aujourd'hui et surtout pour moi c'est un projet que l'on doit mettre dans une bannette Etat, en disant qu'en dessous de 80% d'aides de l'Etat on ne sait pas faire et je pense qu'aujourd'hui en dessous de 80 % d'aides de l'Etat sur quelque chose que l'Etat nous oblige à faire, je pense que ça, ça fait partie des choses et des bras de fer, je suis prêt à vous aider naturellement là-dessus, que l'on doit engager puisque l'Etat nous enlève

des moyens.

Sur l'abattoir, on a eu une réunion hier sur laquelle je ne vais pas m'appesantir, je pense qu'il y a des chiffres à revoir et on aura probablement des choses à engager, peut-être plus importantes dès cette année et vers lesquelles et sur lesquelles on devra aller chercher des moyens et j'ai réfléchi sur deux ou trois choses depuis hier, on en parlera Sylvain. Pour moi, il y a des choses que l'on doit engager très vite et à mon avis l'enveloppe de 200 000 euros dès 2025 est très en deçà de ce qu'il faut probablement prévoir en autorisation de programme. Pour moi, c'est une ligne qu'il faudra revoir.

Sur l'aménagement de la Tour du Pouilly Fumé, sur le projet je n'ai pas de remarque particulière, c'est plus sur le cadencement, je pense qu'il faut que l'on soit sûr de ce que l'on fait. Si on est sur 2025 – 2026 avec ces sommes là et bien on les inscrit là, mais si on pense ou on est sûr ou on craint que ce n'est peut-être pas ces sommes là en 2025-2026, il faut vraiment qu'au moment du vote du budget on soit les plus justes possibles sur ces sommes là. Voilà mes remarques sur le travail que je pense qu'il faut faire pour arriver au vote du budget, c'est un gros travail et un gros travail d'ajustement. En page 18 par exemple, je vois des sommes que je découvre qui sont, que je n'ai pas à découvrir, mais bon si je les découvre c'est qu'elles ne sont pas de mon point de vue fiabilisées mais je vois subventions Région et Etat, je peux avoir quelques petites informations sur au moins une des deux institutions, subventions Région et Etat, 1 897 028 euros, bon c'est à l'euro près, à aujourd'hui je ne connais pas le montant d'engagement, on en a parlé hier mais je ne sais pas d'où sort le chiffre, peut-être que c'est 1 897 028 euros de l'Etat mais là-dedans il n'y a pas de somme de la Région, il n'y a rien qui a encore été vu et notifié donc là-dessus, il faut être très prudent dans les sommes qui sont inscrites. Je pense que l'on peut peut-être avoir des remarques et de dire voilà ce qui est attendu sur le projet de l'abattoir en immobilier, il faut et on le sait 40 % d'aides qui doivent être amenées à la Communauté de Communes et moi je pense qu'il faut rajouter même la subvention Région/Etat, subvention Région peut-être avec un « S », il y a peut-être une autre Région qui peut être impactée par ce projet-là, une Région d'outre Loire et puis il y a également des Communautés de Communes qui sont fières d'avoir pris quelques parts dans la société mais il y a l'Agglomération de Nevers, la Communauté de Communes de Sancerre, de Briare, de Puisaye, etc et donc là-dessus il y a un travail qu'il faut faire parce qu'en tout cas aujourd'hui les sommes ne sont pas encore, il y a que éventuellement sur l'atelier de découpe où alors c'est pareil subvention Région, c'est subvention Région et pas Etat et donc voilà je pense qu'il faut être très prudent par rapport à ça dans le cadre de nos projections financières.

Sur la capacité de désendettement, on dit que pour atteindre une capacité de désendettement de 7 ans en 2025, je pense que dans les hypothèses de projection on ne peut pas se fixer une orthodoxie à 7 %, il faut parce que 7% c'est se la fixer mais cela veut dire que l'on va supprimer des choses que l'on ne veut pas supprimer. Je pense qu'il faut que l'on se fixe politiquement une capacité de désendettement, allez, à 10 % et je pense que c'est l'hypothèse de travail que l'on doit avoir donc pour pouvoir justement travailler sur tous nos ratios.

Sur les ordures ménagères, là-dessus c'est pareil moi je souhaiterais que l'on puisse mettre dans le budget annexe des ordures ménagères en dépenses, ce que l'on va vraiment dépenser parce qu'on l'a vu, alors, j'ai pris en photo le tableau parce qu'on ne l'a pas reçu, on voit il y a 4 195 000 euros d'autorisation de programme donc cela veut dire de projets envisagés en 2024 et puis ajustement BP - 399 000 euros, ce n'est pas - 1000, -10 000, ce n'est même pas -100 000, c'est -399 000 dans le contexte budgétaire actuel, encore plus qu'hier moi je souhaite vraiment que l'on soit en capacité, surtout que l'on vote le budget au mois de mars, au mois d'avril, on ne le vote pas en janvier ou en décembre. C'est que dès l'instant que l'on vote le budget on se dise dans les 7 mois qui restent, on sait que l'on va pouvoir réaliser ça et l'on pense que l'on ne va pas pouvoir réaliser telle ou telle chose de manière à bien ajuster puisqu'on lève la fiscalité là-dessus et on l'a vu on aurait pu ne pas augmenter la fiscalité l'année dernière par rapport aux taxes sur les ordures ménagères au regard des différents excédents que l'on peut avoir. Après je vois les hypothèses pour baisser les taux d'imposition pour des ordures ménagères pour 2025, en fait ce qui est proposé, il y a une hausse des impôts de la taxe des ordures ménagères de 1,7% automatique, elle est liée à l'augmentation des bases de l'Etat et je crois que si mes

calculs sont bons il est proposé de baisser le taux de 1,68% à peu près c'est-à-dire l'augmentation de l'Etat, on la compense par une baisse des taux. Moi pourquoi pas, en revanche là-dessus je pense que l'on a un bon budget de taxe des ordures ménagères, moi j'aimerais bien savoir aussi comment on peut aussi améliorer certains services, là par exemple je pense qu'il y a la question des containers individuels, on en avait déjà parlé, je pense que ça ça fait partie des choses qui sont demandées, on parle des besoins de la population et voilà de voir dans quelle mesure éventuellement au regard de ce budget ça peut faire partie des choses que l'on pourrait faire. Donc voilà moi ce que je souhaitais dire là-dessus, on traverse un choc budgétaire majeur lié d'une part à ce qui nous tombe dessus par l'Etat et puis un choc budgétaire majeur aussi parce que l'on a un très gros investissement qui n'était pas prévu en début de mandat, que la Communauté de Communes assume et je pense qu'elle fait bien de l'assumer et donc sur lequel il faut à mon avis que l'on aille chercher tous les financements pour pouvoir le réaliser dans les meilleures conditions possibles. »

M. BONDEUX : « Bon, je ne vais pas répondre à tout. Déjà, te remercier pour les précisions nationales parce que cela va nous servir je pense pour nous les Maires par rapport à l'analyse qui va être faite de cette loi de finances, je suis d'accord, qui n'a pas été voté mais bon voilà on en a une et on est d'accord sur tous les niveaux et la fameuse CNRACL et les 3 points et les 12 points en 4 ans. Services -10 %, je suis d'accord avec toi, c'est bien pour ça qu'aujourd'hui on est à 6 % parce que l'on sait que certaines lignes s'ils veulent arriver aux -10 %, je suis d'accord avec toi, on va toujours au service public, c'est pour ça que l'on va travailler et c'est ce que je vous ai dit tout à l'heure, du fait que l'on n'arrivera pas en touchant au service rendu aujourd'hui et ce qui n'est pas le but, on va travailler avec les commissions pour voir par rapport à ce service rendu. Aujourd'hui malgré tout, est-ce qu'il n'y a pas quand même des postes de gains possibles donc je pense que j'ai dit la même chose que toi mais autrement.

Pour les Gendarmeries, ok bras de fer avec l'Etat mais moi aujourd'hui ce que j'ai entendu c'est que l'on parle de dignité humaine et aujourd'hui, il y a deux logements avec des salles de bain qui ne sont plus en adéquation et au niveau de la dignité humaine, ne sont pas possibles donc malheureusement juste au niveau hygiène ils sont obligés d'aller ailleurs que dans leurs propres salles de bain donc il y a quand même un minimum, je ne dis pas que ce que l'on a prévu cette année c'est de refaire une gendarmerie complète c'est au niveau humain qu'ils puissent avoir des bonnes conditions. Gilbert, je pense que tu seras mieux que moi le dire mais c'est ce que j'en avais compris.

Les ordures ménagères, je peux te certifier que dans les APCP il y a une ligne à plus de 800 000 euros, c'est pour des containers individuels qui sont prévus au niveau des OM, c'est prévu pour cette année l'achat de ces fameux containers et sauf erreur de ma part ce sont des containers gris. Les containers gris sont prévus pour cette année dans les APCP, c'est la ligne à 800 et quelques mille euros qui est sur les APCP donc ça c'est prévu. Et voilà, c'est la seule chose que je dirais, après on ne va pas rentrer dans du « tac o tac » mais j'ai pris acte de tous les points que j'ai pu entendre, j'ai noté et on reviendra sur les points particuliers. Y a-t-il d'autres remarques des autres élus communautaires ? »

M. BOUJLILAT : « Juste, qu'on ne se méprenne pas. Tu as raison sur la dignité humaine, ce n'est pas normal que l'Etat ne prenne pas en compte la dignité humaine des gendarmes. C'est juste ça que je dis, c'est que ce n'est pas normal que les Communautés de Communes, que les communes, que les collectivités aient à gérer ce que l'Etat doit gérer. Ils nous abandonnent des choses et que l'on fait, il faut les faire sauf que ça doit être pris sur un budget de l'Etat donc faisons-le parce que nous sommes obligés de le faire mais il faut que l'on demande, moi j'ai demandé à engager un bras de fer non pas avec les gendarmes pour ne pas leur faire des travaux mais avec l'Etat pour qu'il assume justement que ces gendarmes soient dignement accompagnés, moi c'est ça que je dis et pas autre chose. »

M. BONDEUX : « Sur le fond, on est d'accord et à l'instant T si l'on veut mener un bras de fer et je suis d'accord avec toi mais ça va être un travail de longue haleine, à l'instant T je pense que l'on est tous d'accord et tu l'as dit, on ne peut pas laisser, même nous personnellement on n'accepterait pas. Gilbert

connait mieux que moi les gendarmeries, c'est dans sa partie, c'est lui qui les visite mais actuellement il y a des salles de bain, ce n'est pas possible donc on ne peut pas à l'instant T laisser ça comme ça. »

M. LIENHARD : « Oui tout à fait, je veux juste dire qu'il y a des logements qui sont indignes, on est propriétaires donc on est tenu de le faire comme pour les autres logements, vous le savez tous, vous êtes tous Maires dans vos communes donc on a cette obligation de le faire, bien sûr qu'avec l'Etat il y a déjà un dialogue qui est en cours donc notamment pour des travaux qui sont à faire par la suite, il y aura un contrat qui sera établi, c'est prévu, pour les travaux supérieurs avec une augmentation de loyer par la suite, une convention mise en place sur plusieurs années mais c'est déjà prévu, c'est en cours et ça existe déjà donc on est aussi là-dessus. »

M. MASI : « J'ai juste une question sur les loyers des gendarmeries parce que je siége dans une autre instance et les services viennent de s'apercevoir qu'il y avait quelques dizaines voire centaines de milliers d'euros d'impayés au niveau des loyers, est-ce qu'au niveau de la Communauté de Communes on a ce même problème ou pas ? »

M. BONDEUX : « A ce jour, on n'a que le premier trimestre 2025 qui n'est pas honoré sinon sur les autres années on est correct et à jour. »

Adopté à l'unanimité.

M. COINTAT : « Merci Patrick, tu l'as fait, à mon tour de le faire aussi, on était dans le Pôle Ressources donc je voudrais remercier pour leur travail tous les membres du Pôle Ressources et du Service Finances, c'était un gros travail, on les a beaucoup rencontrés, on les a beaucoup contrariés quelques fois mais on avance bien, je suis content. »

#### **Piscine de Cosne Cours sur Loire – Modification du POSS**

Sortie de M. Patrick BONDEUX à 20h24

Rapporteur : Mme ROY

Afin d'adapter le Plan d'Organisation de Surveillance et de Secours (POSS) au fonctionnement de l'établissement et afin de répondre aux demandes des usagers, il est nécessaire d'y apporter quelques modifications qui porteront notamment sur :

- Les moyens de communication (point 3.2)
- Les horaires d'ouverture au public en période de vacances scolaires (point 4.2)
- Les horaires d'ouverture des activités (point 4.3)
- Les horaires de fonctionnement des clubs (point 4.4)
- L'organisation interne en cas d'accident (points 6.1 à 6.4)
- La procédure d'évacuation de l'établissement (points 7.1 et 7.2)

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis favorable du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

- **MODIFIE** le Plan d'Organisation de Surveillance et de Secours (POSS) de la piscine de Cosne sur Loire comme joint en annexe,
- **AUTORISE** le Président à prendre toute décision ultérieure relative aux changements d'horaires afin d'apporter un peu de souplesse au fonctionnement de l'établissement.

Adopté à l'unanimité.

## Crèche Communautaire – Modification du règlement intérieur

Rapporteur : Mme LURIER

Dans le souci constant d'améliorer le fonctionnement de la structure et de garantir un cadre harmonieux pour les enfants, les familles et les professionnels de la crèche, il est proposé d'apporter des modifications au règlement de fonctionnement.

### **Article II : Fonction de la structure**

3. Le contrat : Précision de l'article en enrichissant son contenu avec davantage de détails et de précisions.

4. Rupture de contrat : Un nouvel article est ajouté pour préciser les conditions de résiliation du contrat.

10 : Photos et affichage numérique : Cet article est introduit pour encadrer strictement l'usage des photos et autres supports numériques.

### **Articles III : Accueil de l'enfant à la crèche**

4. Alimentation : Cet article est mis en conformité avec la restauration scolaire. Nous avons stipulé que tout régime alimentaire spécifique de l'enfant devra être encadré par un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) établi en collaboration avec un professionnel de santé. Cette règle vise à garantir la sécurité alimentaire et la santé de chaque enfant.

7. Cahier de vie : Un nouvel article est ajouté pour instaurer l'utilisation d'un cahier de vie.

### **Articles IV : Santé**

2. Les vaccinations : Cet article est mis à jour pour intégrer l'obligation légale du vaccin nouvellement obligatoire à compter de janvier 2025.

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis favorable du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

- **ADOpte** les modifications à apporter au règlement de la crèche communautaire.

Adopté à l'unanimité.

Retour de M. BONDEUX à 20h28

**Mise en place de la stratégie de réduction des pollution diffuses sur les Aires d'alimentation de Captage (AAC) – Demande de subvention**

Rapporteur : M. FASSIER

Dans le cadre du renouvellement des Contrats Territoriaux (CT Vrille Nohain Mazou et CT des Nièbres et du Riot) pour la période 2024-2026, les élus et acteurs locaux ont convenu de la nécessité d'agir autour de la problématique liée aux pollutions diffuses.

Les territoires d'interventions étant à forte dominance rurale, la démarche concerne prioritairement l'activité agricole avec une priorité sur les captages d'eau potable. Les gestionnaires d'eau potable étant les premiers acteurs impactés par la qualité des eaux.

De ce fait, les CTs ont élaboré une politique agro environnementale locale, ciblée à l'échelle de certaines AAC dans l'objectif d'améliorer le bon état qualitatif de la ressource en eau. Dans un souci de cohérence territoriale, l'ambition est de porter une animation coordonnée sur les deux Contrats Territoriaux sachant qu'ils présentent les mêmes problématiques, difficultés et historiques.

La politique se traduirait opérationnellement par :

- la mise en place de suivis de la qualité de l'eau des captages,
- des diagnostics des pratiques,
- un accompagnement des agriculteurs portés par une animation agro-environnementale sur les territoires des 3 captages des gestionnaires d'eau potables adhérents à la démarche : commune de La Charité-sur-Loire (Puit Nord N°2), SIAEP de la Puisaye (Chantemerle) et le SIAEP Bourgogne Nivernaise (Le Gour aux Rabions).

Conformément au 12eme programme de l'agence de l'eau, le dossier doit être déposé par la structure porteuse du contrat territorial pour l'ensemble des acteurs même si le dossier est financé entièrement par les acteurs.

Le plan de financement serait le suivant :

Suivi renforcé :

Dépenses		Financement	
Suivi renforcé de la qualité de l'eau des 3 captages d'eau potables	13 500 €	Agence de l'eau Loire-Bretagne (50%)	6 750 €
		La Charité-sur-Loire (16%)	2 250 €
		SIAEP de la Puisaye (16%)	2 250 €
		SIAEP Bourgogne Nivernaise (16%)	2 250 €
<b>Total coût</b>	<b>13 500 €</b>	<b>Total Coût</b>	<b>13 500 €</b>

### Etude de redéfinition des AACs :

Dépenses		Financement	
Etude AAC	5 000 €	Agence de l'eau Loire-Bretagne (50%)	2 500 €
		La Charité-sur-Loire (50%)	2 500 €
<b>Total coût</b>	<b>5 000 €</b>	<b>Total Coût</b>	<b>5 000 €</b>

### Animation agricole :

Dépenses		Financement	
Elaboration du programme d'action	5 000 €	Agence de l'eau Loire-Bretagne (50%)	5 698 €
Journées techniques thématiques	4 896 €		
Communication	1 500 €	La Charité-sur-Loire (2%)	198 €
		SIAEP de la Puisaye (3%)	303 €
		SIAEP Bourgogne Nivernaise (1%)	98 €
		Collectivités (44%)	5 099 €
<b>Total coût</b>	<b>11 396 €</b>	<b>Total Coût</b>	<b>11 396 €</b>

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis favorable du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

- **SOLLICITE** une subvention auprès de l'Agence de l'eau Loire Bretagne,
- **AUTORISE** le Président à signer les pièces administratives afférent.

Adopté à l'unanimité.

### **Communication 2025 du contrat territorial Vrille Nohain Mazou - Demandes de subventions auprès de la Région Bourgogne-Franche-Comté et de l'Agence de l'eau Loire Bretagne**

Rapporteur : M. FASSIER

M. Hicham BOUJLILAT et Mme Martine BOREL (ayant donné pouvoir) ne prennent pas part au vote.

Cœur de Loire assure le portage du Contrat Territorial Vrille, Nohain et Mazou depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Dans le cadre de ce contrat, la communication autour des actions du contrat et l'information publique peuvent être subventionnées à hauteur de 50% par l'Agence de l'eau Loire Bretagne et de 30% par la région Bourgogne-Franche-Comté avec un plafond de 10 000 € de dépenses.

Les actions de communication proposées ont pour but de :

- Faire connaître le contrat territorial et la cellule technique associée,
- Engager le débat autour des enjeux liés à l'eau,
- Améliorer la connaissance sur l'écologie des milieux aquatiques,
- Expliquer l'intérêt de protéger ces milieux et les moyens de protection existants à disposition de tous,

Ces actions ont pour but de faciliter l'adhésion des riverains, des élus et du grand public aux projets envisagés, et ainsi encourager leur réalisation.

Les actions de communication seront adaptées afin de cibler les différents publics visés : les élus des CC adhérentes au CT, le grand public, les riverains et les partenaires signataires ou techniques.

Le plan de financement serait le suivant :

Dépenses		Financement	
Sensibilisation du grand public – Evènement « Les pieds dans l'Eau »	3 000 €	Agence de l'eau Loire-Bretagne (50%)	5 750 €
Supports de communication autour des actions du CT	8 500 €	Région Bourgogne-Franche-Comté (30% plafonné à 3 000 €)	3 000 €
		Collectivités (24%)	2 750 €
<b>Total coût</b>	<b>11 500 €</b>	<b>Total Coût</b>	<b>11 500 €</b>

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis favorable du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

- **SOLLICITE** des subventions auprès de l'Agence de l'eau Loire Bretagne et de la région Bourgogne-Franche-Comté,
- **AUTORISE** le Président à signer les pièces administratives afférent.

M. BOUJLILAT : « Une toute petite remarque sur le tableau de financement, il est noté 30 % pour la Région mais 50 + 30 + 24, ça fait plus de 100 %. »

M. FASSIER : « C'est à cause du plafond. »

M. BOUJLILAT : « Sinon pour ce rapport et pour tous les suivants, je ne prends pas part au vote puisque la Région peut être appelée à financer. »

Adopté à l'unanimité.

**Etude de sol dans le cadre du projet de restauration de l'étang de Sourdes - Demande de subventions auprès de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et de la Région Bourgogne-Franche-Comté**

Rapporteur : M. FASSIER

M. Hicham BOUJLILAT et Mme Martine BOREL (ayant donné pouvoir) ne prennent pas part au vote.

L'étang de Sourdes est un plan d'eau communal créé naturellement dans les années 90 par la résurgence de plusieurs sources. Ce plan d'eau est situé dans le hameau de Sourdes sur la commune de Varennes-lès-Narcy, et avait un usage paysager et de loisir pour la pêche et la promenade.

Seulement, aujourd'hui, l'étang n'est plus alimenté par les résurgences. En effet, le bassin versant du ruisseau du Saint-Jean, dont fait partie l'étang de Sourdes, connaît une pression hydrologique due aux nombreux étangs et à l'irrigation des cultures dont l'activité est très présente sur la commune de Varennes-lès-Narcy. Un forage agricole a été mis en place à proximité du plan d'eau, avec avis défavorable de la commune. Cette installation s'est faite en 2017, ce qui a conduit à une modification

hydrogéologique locale du sous-sol, provoquant ainsi l'assec des résurgences. Aujourd'hui, seules les eaux de pluies hivernales permettent un maintien d'humidité dans le fond du plan d'eau, qui s'assèche durant la période estivale depuis 2017.

Face à ce constat, l'ambition est d'aménager l'étang de Sourdes en zone humide, dans le but de reconquérir un lieu d'attractivité pour la commune et améliorer le fonctionnement du ruisseau des Traînes.

Cependant, avant de mettre en place un tel aménagement, il est nécessaire d'évaluer la faisabilité du projet au travers d'une étude de sol. L'étude devra être réalisée par un bureau d'étude compétent.

Le plan de financement de 2025 serait le suivant :

Dépenses		Recettes	
Etude de sol - prestation	35 000 €	Agence de l'eau Loire-Bretagne (50%)	17 500 €
		Région Bourgogne-Franche-Comté (30%)	10 500 €
		Collectivités (20%)	7 000 €
<b>Total coût</b>	<b>35 000 €</b>	<b>Total coût</b>	<b>35 000 €</b>

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis favorable du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

- **RAPPORTE** la délibération n°2024/11-04/11,
- **SOLLICITE** une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et de la Région Bourgogne-Franche-Comté,
- **AUTORISE** le Président à signer les pièces administratives afférentes.

Intervention inaudible sans micro.

M. FASSIER : « Le Préfet, oui oui, je le remercie. »

Intervention inaudible sans micro.

M. FASSIER : « Non ce n'est pas engagé, parce qu'il a l'autorisation de l'Etat. Nous les Maires des petites communes on nous ennuie pendant tout l'été de surveiller nos retraités pour voir s'ils n'arrosent pas leurs tomates et puis à côté on autorise des forages à côté de nappes, de plans d'eau. »

Adopté à l'unanimité.

#### Travaux 2025 de mises en défens - Demande de subventions auprès de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et la région Bourgogne-Franche-Comté

Rapporteur : M. FASSIER

M. Hicham BOUJLILAT et Mme Martine BOREL (ayant donné pouvoir) ne prennent pas part au vote.

L'un des enjeux majeurs identifié dans le cadre du Contrat Territorial est la nécessité de restaurer l'état morphologique des milieux aquatiques. La morphologie des cours d'eau du territoire présente une forte dégradation en raison des anciens travaux hydrauliques qui ont été réalisés, d'une part, et les

pratiques agricoles liées au bétail, d'autre part.

En effet, l'activité agricole est très présente sur le périmètre du Contrat Territorial. La céréaliculture représente 40 % de la Surface Agricole Utile (SAU) et la polyculture élevage 46%. Les prairies pâturées se trouvent principalement dans les vallées et bordent les rivières. Au droit de ces zones, plusieurs problèmes se posent :

- Le piétinement répété cause une dégradation de la berge et d'une partie du lit mineur ainsi que la mise en suspension des sédiments fins provoquant des problèmes de colmatage du fond du lit.
- Le contact du bétail avec le milieu ainsi que les déjections dans le cours d'eau peuvent induire une dégradation de la qualité de l'eau et présenter un risque sanitaire pour les bêtes.

Les impacts du piétinement du bétail sur les cours d'eau peuvent être fortement diminués par l'installation d'une clôture en bordure de cours d'eau de manière à éviter la divagation du bétail dans le milieu, tout en aménageant des points d'abreuvement et de franchissement de cours d'eau afin de maintenir l'activité pastorale qui s'exerce sur la parcelle.

Le plan de financement de 2025 serait le suivant :

Dépenses		Recettes	
Installation de clôture et aménagements agricoles	49 000 €	Agence de l'eau Loire-Bretagne (50%)	24 500 €
		Région Bourgogne-Franche-Comté (30%) ou FEADER	14 700 €
		Collectivités (20%)	9 800 €
<b>TOTAL (HT)</b>	<b>49 000 €</b>	<b>TOTAL (HT)</b>	<b>49 000 €</b>
TVA (20%)	9 800 €	TVA (20%)	9 800 €
<b>TOTAL (TTC)</b>	<b>58 800 €</b>	<b>TOTAL (TTC)</b>	<b>58 800 €</b>

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis favorable du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

- **SOLLICITE** une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne,
- **SOLLICITE** une subvention auprès de la Région Bourgogne-Franche-Comté ou du dispositif FEADER,
- **AUTORISE** le Président à signer les pièces administratives afférentes.

Adopté à l'unanimité.

**Travaux 2025 de renaturation des cours d'eau - Demande de subventions auprès de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et de la région Bourgogne-Franche-Comté**

Rapporteur : M. FASSIER

M. Hicham BOUJLILAT et Mme Martine BOREL (ayant donné pouvoir) ne prennent pas part au vote.

L'un des enjeux majeurs identifiés dans le cadre du Contrat territorial est la nécessité de restaurer l'état morphologique des milieux aquatiques. En effet, 85% du linéaire des cours d'eau du territoire du contrat montrent des traces de curage ou rectification suite aux travaux hydrauliques réalisés dans la 2<sup>e</sup> moitié du XX<sup>e</sup> siècle, notamment.

Il découle de ces phénomènes des dégradations très importantes voire irréversibles pour le fonctionnement des cours d'eau, telles que l'incision du lit, la disparition du substrat par le colmatage du fond du lit ou encore l'homogénéisation des faciès d'écoulement, qui réduisent la capacité biogène du cours d'eau, tout comme sa capacité auto épuratrice.

L'objectif est alors de restaurer l'ensemble des compartiments du lit mineur (lit, berge et ripisylve) dans le but de recréer des habitats et de redonner une dynamique à la rivière, en ciblant les interventions sur les tronçons de cours d'eau apparaissant en état moyen, mauvais ou très mauvais dans le diagnostic hydromorphologique des cours d'eau.

Les projets de restauration les plus conséquents feront l'objet d'un suivi spécifique.

Le plan de financement de 2025 serait le suivant :

Dépenses		Recettes	
Travaux de restauration hydromorphologique	140 000 €	Agence de l'eau Loire-Bretagne (50%)	73 000 €
Inventaire faunistique	6 000 €* <sup>*</sup>	Région Bourgogne-Franche-Comté (30%)	43 800 €
		Collectivités (20%)	29 200 €
<b>TOTAL (HT)</b>	<b>146 000 €</b>	<b>TOTAL (HT)</b>	<b>146 000 €</b>
TVA (20%)	28 000 €	TVA (20%)	28 000 €
<b>TOTAL (TTC)</b>	<b>174 000 €</b>	<b>TOTAL (TTC)</b>	<b>174 000 €</b>

\*exonéré de la TVA (inventaire réalisé par la SHNA)

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis favorable du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

- **SOLLICITE** une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne,
- **SOLLICITE** une subvention auprès de la région Bourgogne-Franche-Comté,
- **AUTORISE** le Président à signer les pièces administratives afférent

M. BOUJLILAT : « Je serai intéressé pour avoir le détail des travaux, est-ce que ça pourrait nous être transmis ultérieurement ? »

M. FASSIER : « Oui ça pourra vous être transmis. La renaturation à Cessy les Bois c'est dans le bourg, il y a beaucoup de travaux, on va refaire un peu le lit, on peut donner tout le détail. A Suilly la Tour, c'est la protection d'un lavoir mais on peut vous envoyer tout ça, il n'y a pas de soucis. »

Adopté à l'unanimité.

M. COINTAT : « Au-delà de nous envoyer les travaux qui vont être réalisés, il faudra nous inviter, je m'adresse aussi à Raymond. Nous, on veut bien aller voir ça à Cessy comment ça va être refait. »

M. FASSIER : « Il n'y a pas de soucis et en général à Cessy on est très bien reçu. »

M. LE VAN : « Une des raisons pour laquelle il y a ces travaux, c'est que nous avons des habitants qui ont régulièrement les pieds dans l'eau donc au lieu de leur acheter des bottes on a demandé l'intervention. »

M. FASSIER : « Cela coûterait moins cher d'acheter des bottes, non mais c'est surtout pour la continuité écologique et la qualité de l'eau et comme le conseil était partant on a eu des problèmes plus loin avec des propriétaires mais bon ça va se régler, le temps va faire que ça va se régler. »

**Postes 2025 du contrat territorial Vrille Nohain et Mazou - Demande de subvention auprès de la Région Bourgogne-Franche-Comte**

Rapporteur : M. FASSIER

M. Hicham BOUJLILAT et Mme Martine BOREL (ayant donné pouvoir) ne prennent pas part au vote.

Cœur de Loire assure le portage du Contrat Territorial Vrille, Nohain et Mazou depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Dans le cadre de ce contrat, l'animation du contrat et les missions du technicien rivières peuvent être subventionnées à hauteur de 30% par la région Bourgogne Franche Comté.

Les plans de financement seraient les suivants :

**POUR LE POSTE D'ANIMATEUR :**

Dépenses		Recettes	
Charges salariales	41 000 €	Agence de l'eau Loire-Bretagne	33 000 €
Frais de fonctionnement animation	10 000 €		
0,5 ETP secrétariat	13 000 €	Région Bourgogne-Franche-Comté (30 % des charges salariales)	12 300 €
Fonctionnement secrétariat	2 000 €	Collectivités	20 700 €
<b>Total coût</b>	<b>66 000 €</b>	<b>Total coût</b>	<b>66 000 €</b>

**POUR LE POSTE DE TECHNICIEN :**

Dépenses		Recettes	
Charges salariales	38 000 €	Agence de l'eau Loire Bretagne	25 000 €
Frais de fonctionnement animation	12 000 €		
		Région Bourgogne-Franche-Comté (30 % des charges salariales)	11 400 €
		Collectivités	13 600 €
<b>Total coût</b>	<b>50 000 €</b>	<b>Total coût</b>	<b>50 000 €</b>

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis favorable du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

- **SOLLICITE** une demande de subvention auprès de la région Bourgogne-Franche-Comté,
- **AUTORISE** le Président à signer les pièces administratives afférentes.

Adopté à l'unanimité.

**Signature du contrat type pour la collecte sélective (emballages ménagers, imprimés papiers et papiers à usages graphiques) CITEO/ADELPHE 2025-2029**

Rapporteur : M. VENEAU

Dans le cadre de sa compétence gestion des déchets ménagers, Cœur de Loire assure la collecte et le tri des emballages et des papiers.

Les filières emballages et papiers font l'objet d'une responsabilité élargie du producteur (REP). Cœur de Loire disposait d'un contrat avec CITEO/ADELPHE, éco-organismes agréés par l'Etat jusqu'au 31/12/2024.

L'agrément de la société CITEO, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 388 380 073, octroyé par l'arrêté du 27 décembre 2023 a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2029. Aussi, il convient de signer un nouveau contrat pour la période 2025-2029.

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis favorable du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** le Président à signer ledit avenant et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

**Approbation du principe de gestion directe des services de Mobilités et création de la régie à autonomie financière pour l'exploitation des services de Mobilités**

Rapporteur : M. LIENHARD

Vu la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'Orientation des Mobilités (dite LOM),

Vu le Code des Transports, notamment son article L.1231-1 et L.1231-1-1, R.3113-25, R3113-23 et suivants, R.3113-3,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2021/30-03/03 du Conseil Communautaire du 30 mars 2021 actant la prise de compétence Mobilité,

Vu l'arrêté N° BCLEAR/2021/89 portant ajout de la compétence « Organisation de la mobilité » aux statuts de la Communauté de communes Cœur de Loire,

Vu l'avis favorable de la Commission Stratégie Territoriale et Nouvelles Technologies du 15 octobre 2024,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du 23 janvier 2025,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire,

Par délibération n°2021/30-03/03 du 30 mars 2021, le Conseil communautaire a décidé à l'unanimité de se saisir de la compétence facultative « Mobilités » à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021, telle que prévue aux articles L.1231-1 et L.1231-1-1 du code des transports.

A ce titre, la Communauté de communes Cœur de Loire peut organiser sur son ressort territorial les

services de mobilité listés par les articles précités, sans qu'elle en ait l'obligation.

La prise de compétence « Mobilités » induit le transfert des services communaux existants rattachés à cette compétence. La ville de Cosne-Cours-sur-Loire, seule commune concernée, dispose d'un service de transport public urbain de personnes dit « *bus Papillon* » et est donc concernée par ce transfert.

Conformément aux modalités des transferts de droit commun entre une commune et son intercommunalité, le transfert de services s'applique en l'état. Ainsi, le mode de gestion directe de l'exploitation des services publics de transport de personnes à l'échelle de la ville de Cosne-Cours-sur-Loire est maintenu.

En conséquence, la Communauté de communes Cœur de Loire doit créer une régie à simple autonomie financière pour exploiter les services de Mobilités, en premier lieu le service régulier de transport public de personnes à l'échelle de la ville de Cosne-Cours-sur-Loire.

La régie « Mobilités » se voit confier par la Communauté de communes Cœur de Loire l'exploitation des services de Mobilités dans les limites de son ressort territorial.

L'article L.2221-14 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que cette régie est administrée, sous l'autorité du Président de l'EPCI et du Conseil Communautaire, par un Conseil d'Exploitation et son Président ainsi qu'un Directeur.

La régie doit être inscrite à un registre des transporteurs tenu par le préfet de région. L'inscription au registre est prononcée par celui-ci et est subordonnée à des conditions d'honorabilité, de capacité financière et de capacités professionnelles définie par le code des transports.

Toutefois, les régies de collectivité territoriale effectuant des transports à des fins non commerciales et disposant de deux véhicules maximums sont dispensées des exigences de capacités financière et professionnelle.

Il est proposé que les fonctions de Directeur de la Régie des Mobilités en Cœur de Loire soient assumées par le responsable du service Mobilité.

Les statuts de la Régie des Mobilités en Cœur de Loire sont annexés à la présente délibération.

La dotation initiale de la Régie des Mobilités en Cœur de Loire correspond au budget annexe Mobilité de la Communauté de communes Cœur de Loire qui est pleinement repris par la Régie des Mobilités en Cœur de Loire.

**CONSIDÉRANT** que pour exploiter les services Mobilités existants et à créer, il convient de créer une régie à seule autonomie financière ;

**CONSIDÉRANT** que pour exploiter cette régie, il convient de se conformer aux conditions fixées par le code des transports afin d'être inscrit au registre des transporteurs ;

**CONSIDÉRANT** que le transfert des services existants se fait en l'état.

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis favorable du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le mode gestion directe des services de mobilité,

- **CRÉE** une régie dotée de la seule autonomie financière pour l'exploitation des services de Mobilités exercés par la Communauté de Communes Cœur de Loire, dénommée « *Régie des Mobilités en Cœur de Loire* »,
- **APPROUVE** le projet de statuts de la Régie des Mobilités en Cœur de Loire,
- **ATTRIBUE** les fonctions de Directeur de la Régie des Mobilités en Cœur de Loire au Responsable du Service Mobilité,
- **DONNE** pouvoir au Président ou à son représentant, de prendre toute mesure d'exécution liée à la mise en œuvre de la présente délibération et de signer tous les actes afférents.

Adopté à l'unanimité.

<p><b>Désignation des membres du conseil d'exploitation de la régie des mobilités en Cœur de Loire</b></p>
--

Rapporteur : M. LIENHARD

**OBJET : Désignation des membres du conseil d'exploitation de la régie des Mobilités en Cœur de Loire.**

Vu la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'Orientation des Mobilités (dite LOM),

Vu le Code des Transports, notamment son article L.1231-1 et L.1231-1-1, R.3113-25, R3113-23 et suivants, R.3113-3,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2021/30-03/03 du Conseil Communautaire du 30 mars 2021 actant la prise de compétence Mobilité,

Vu l'arrêté N° BCLEAR/2021/89 portant ajout de la compétence « Organisation de la mobilité » aux statuts de la Communauté de communes Cœur de Loire,

Vu l'avis favorable de la Commission Stratégie Territoriale et Nouvelles Technologies du 15 octobre 2024,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire,

S'agissant des régies à simple autonomie financière, l'article R.2221-3 du code général des collectivités territoriales précise que « la régie dotée de la seule autonomie financière est administrée, sous l'autorité du maire et du conseil municipal, par un conseil d'exploitation et son président ainsi qu'un directeur ».

Concernant la composition du conseil d'exploitation, l'article R.2221-4 du CGCT dispose que :

« Les statuts fixent les règles générales d'organisation et de fonctionnement du conseil d'administration ou du conseil d'exploitation et les modalités de quorum.

S'agissant des membres du conseil d'administration et du conseil d'exploitation, les statuts fixent notamment :

1° Leur nombre qui ne peut être inférieur à trois ;

2° Les catégories de personnes parmi lesquelles sont choisies ceux d'entre eux n'appartenant pas au conseil municipal ;

3° La durée de leurs fonctions ainsi que la durée du mandat du président et du ou des vice-

présidents. Ces durées ne peuvent excéder celle du mandat municipal ;

4° Leur mode de renouvellement ».

Il résulte de l'article R. 2221-5 du CGCT, appliqué au cas des établissements de coopération intercommunale, que les membres du conseil d'exploitation sont désignés par le conseil communautaire sur proposition de l'exécutif et qu'il est mis fin à leurs fonctions dans les mêmes formes.

L'article R. 2221-6 du CGCT précise que les représentants de l'EPCI doivent détenir la majorité des sièges du conseil d'exploitation.

Les articles R.2221-7 à R.2221-10 du CGCT détaillent les interdictions faites aux membres du conseil d'exploitation, les modalités d'élection du président et vice-président du conseil d'exploitation et rappellent que les fonctions de membres du conseil d'exploitation sont gratuites.

La composition du conseil d'exploitation est fixée par les statuts de la Régie des Mobilités en Cœur de Loire prévoyant 17 membres.

**CONSIDÉRANT** que pour exploiter les services Mobilités, il a été décidé de créer une régie à simple autonomie financière et qu'il convient de désigner les membres qui vont composer le conseil d'exploitation conformément aux statuts de la régie ;

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis favorable du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

- **DÉSIGNE** les membres du conseil d'exploitation de la Régie des Mobilités en Cœur de Loire suivants :

Monsieur	LIENHARD	Gilbert
Monsieur	RENAUD	Michel
Madame	OUVRY	Stéphanie
Monsieur	BOURGEOIS	Philippe
Monsieur	BOUJLILAT	Hicham
Monsieur	AUCOUTURIER	Frédéric
Monsieur	HAZELZET	Petrus
Madame	CHAPUIS	Stéphanie
Monsieur	LE VAN	Raymond
Madame	PILLARD	Françoise
Madame	CROTTET-FIGEAT	Françoise
Monsieur	BONNET	Yannis
Madame	LURIER	Marie-France
Madame	MILLANT	Sonia
Monsieur	VENEAU	Michel
Madame	TABBAGH-GRUAU	Carole
Monsieur	BOUCHER-BAUDARD	Alexandre

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis favorable du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

- **DONNE** pouvoir au Président ou à son représentant, de prendre toute mesure d'exécution liée à la mise en œuvre de la présente délibération et de signer tous les actes afférents.

M. COINTAT : « Je voudrais vous apporter une précision, les textes peuvent être flous mais du coup on en a tiré des conséquences, il est recommandé dans un premier temps que le Président de la Collectivité préside le Conseil d'Exploitation et dans un second temps il est dit qu'il y a une incompatibilité avec mon métier. Alors, vous savez que depuis le début de notre mandat, j'ai signé un arrêté m'interdisant d'intervenir pour tous les sujets de l'automobile pour éviter tout risque de conflits d'intérêts et du coup vous ne serez pas surpris de ne pas voir mon nom dans le Conseil d'Exploitation puisque malgré cet arrêté mon métier est incompatible, travaillant dans l'automobile, du coup on a collégialement décidé que Gilbert le présiderait ce qui dans notre cas ne pose absolument aucun problème. »

M. LIENHARD : « Sylvain, merci de cette précision, j'allais l'apporter de toute façon. On a ça puisqu'il y aura par la suite quand on aura adopté cela ce soir, il y aura une élection au sein de ce Conseil d'Administration pour un Président et un Vice-Président. Merci pour la précision. »

Adopté à l'unanimité.

#### Création de poste et précision d'emploi

Rapporteur : M. LIENHARD

Suite à la prise de la compétence facultative « Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) » au 1<sup>er</sup> juillet 2021, conformément à la délibération n° 2021/30-03-03 du 30 mars 2021, la gestion en régie directe sera actée lors de ce conseil communautaire.

Cette régie sera créée au 1<sup>er</sup> mars 2025, préalablement au transfert de personnel de la Ville de Cosne. Le directeur de cette régie est désigné par l'autorité territoriale sera le responsable du service mobilité.

En attendant la structuration du service, il vous est proposé la création d'un poste permanent d'attaché territorial faisant fonction de responsable du service mobilité.

Par ailleurs, comme le prévoit l'article 332-8 du Code Général de la Fonction Publique, il est possible pour les collectivités territoriales de recruter des agents contractuels sur postes permanents « lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la présente loi ». Ce motif statutaire de recrutement permet de proposer à l'agent recruté un contrat d'une durée maximale de 3 ans renouvelable jusqu'à 6 ans. A l'issue des 6 ans, le contrat proposé devra être à durée indéterminée.

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis favorable du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

- **CREE** un poste permanent dans le cadre d'emplois des attachés territoriaux (faisant fonction de responsable du service mobilité),
- **AUTORISE** que cet emploi soit pourvu par un titulaire et le cas échéant par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée d'une durée maximale de 3 ans dans les conditions de l'article 332-8-2° du Code Général de la Fonction Publique,
- **PRECISE** que la rémunération afférente à cet emploi sera fixée en référence au grade de recrutement du cadre d'emploi cité. La rémunération suivra l'évolution du traitement des fonctionnaires.

Adopté à l'unanimité.

**Site de la Tour du Pouilly Fumé - Demande de financement phase 1 et 2**

Rapporteur : M. KNOPP

M. Hicham BOUJILAT et Mme Martine BOREL (ayant donné pouvoir) ne prennent pas part au vote.

Dans le cadre de son intervention en matière de promotion et de développement touristique, la Communauté de Communes Cœur de Loire, a pour projet l'évolution et le développement du centre oenotouristique « la Tour du Pouilly Fumé ».

Cette opération est susceptible de bénéficier d'une subvention de l'Etat au titre de la DETR 2025 et 2026.

A cet effet, les plans de financement prévisionnel pour les phases 1 et 2 seraient les suivants :

Budget prévisionnel TPF Phase 1- HT				
DEPENSES		RECETTES		
Missions diverses	10 850,83 €	CR BFC	108 897,31 €	12,91%
MOE	99 978,61 €	CD - CCP	73 072,65 €	8,66%
Divers	15 567,00 €	Etat - DETR	253 000,70 €	30,00%
Travaux	716 939,23 €	Fonds EU - FEDER	239 697,88 €	28,43%
		Autofinancement	168 667,13 €	20,00%
<b>TOTAL HT</b>	<b>843 335,67 €</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>843 335,67 €</b>	<b>100,00%</b>

Budget prévisionnel TPF Phase 2- HT				
DEPENSES		RECETTES		
Missions diverses	24 850,83 €	CR BFC	141 102,69 €	14,25%
MOE	139 978,61 €	CD - CCP	82 072,65 €	8,29%
Divers	24 567,00 €	Etat - DETR	297 047,17 €	30,00%
Travaux	800 760,77 €	Fonds EU - FEDER	271 903,26 €	27,46%
		Autofinancement	198 031,44 €	20,00%
<b>TOTAL HT</b>	<b>990 157,21 €</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>990 157,21 €</b>	<b>100,00%</b>

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis favorable du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

- **SOLLICITE** une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2025 et 2026,
- **AUTORISE** le Président à signer les pièces administratives afférentes.

M. MASI : « Je me posais juste la question sur les premiers travaux qui sont prévus en 2025, ils concernent quoi ? Quelle partie ? »

M. KNOPP : « Alors, on n'a pas le planning encore je crois. »

M. COINTAT : « Le début des travaux, c'est septembre maintenant te dire Benjamin tout de suite là comment ça va commencer, on sait notamment qu'il y a une partie qui n'était pas exploitée où il y aura de l'isolation, etc, je suis incapable de te répondre précisément là mais on l'aura rapidement. »

M. KNOPP : « Oui, puisque de toute façon il y a des rencontres régulières avec le maître d'œuvre et bientôt on aura la précision entre ce qui doit être fait, l'ordre de priorité des travaux. A priori, ça serait les extérieurs en premier et après l'aménagement intérieur. »

M. MASI : « Je pense qu'il faut absolument que l'on communique sur ces travaux parce que surtout on en entend parler énormément et du coup, il y a aussi des interrogations sur le fait que l'on mette autant d'argent sur cet outil et je pense que ça serait bien que l'on communique un peu plus sur les travaux qui vont être réalisés et comment ça va se passer parce qu'il y a un peu plus de 2 millions d'euros posés sur la table et du coup les gens se demandent si c'est vraiment nécessaire donc autant que l'on communique maintenant que les travaux vont débiter, c'est mon avis. »

M. KNOPP : « Bon, il y a eu des publications qui ont été faites dans le magazine Cœur de Loire, aujourd'hui donner plus d'explications c'est compliqué puisqu'on n'a ni calendrier, ni montants définitifs, pas les appels d'offres de faits. C'est sûr qu'il y aura des communications qui seront faites ultérieurement. »

M. MASI : « Oui mais je ne parle pas de la communication demain mais c'est vrai qu'il va y avoir des phasages de travaux donc tout ça il faut peut-être même prévoir la communication au sein de la Tour que les gens puissent aller voir parce que j'imagine qu'au niveau de la Tour, ils doivent aussi avoir quelques questions. »

M. KNOPP : « Justement, cela fait partie des échanges qu'ils ont aujourd'hui entre les agents de l'Office de Tourisme et le cabinet pour l'aménagement. »

M. COINTAT : « Moi ce que je pourrais en tous cas vous encourager à faire si vous êtes questionnés c'est de dire que cet outil, il est utile évidemment mais il est vieillissant et que si on ne réinvestit pas, si on ne modernise pas la scénographie, il va mourir et ce serait dommage puisque l'investissement de départ était bien supérieur à l'investissement qui va être réalisé maintenant. Ce sont des éléments de réponses que je vous encourage à apporter si vous êtes questionnés après des précisions oui. Peut-être que l'on doit mieux communiquer, tu as sans doute raison puisque si les gens questionnent c'est que l'information ne leur arrive pas et donc effectivement, on verra comment on fait ça. »

M. MASI : « En fait, c'est tout le sujet toujours avec la culture. Est-ce que c'est nécessaire de mettre de l'argent sur la culture, ça reste des choix politiques, pour le coup on parlait tout à l'heure de choix politique mais là ça reste des choix politiques et ça il faut que la population elle le comprenne et pour qu'elle le comprenne il faut qu'elle ait les informations et à mon avis c'est nécessaire de faire ça. »

M. KNOPP : « On est aussi au-delà de la culture puisque l'on est dans l'attractivité touristique et comme l'a dit Sylvain, aujourd'hui la partie scénographie, n'est pas obsolète complètement mais elle a plus de dix ans et aujourd'hui la technologie qui a été utilisée il y a dix ans qui était certainement très novatrice, aujourd'hui n'est plus adaptée et ne peut plus être renouvelée, c'est surtout ça. Mais bon, je suis d'accord avec toi qu'il faut aussi que l'on arrive à mieux communiquer quand on aura plus d'informations. »

M. BOUJLILAT : « Deux trois petites questions, remarques, comme évidemment la Région est dans le coup et qu'il y a aussi les fonds européens qui sont fléchés par la Région, je ne prendrais pas part au vote à ce rapport mais j'aurais un questionnement sur le après. C'est comment faire en sorte de booster le taux de fréquentation quand on voit de l'autre côté de la Loire, on a quand même des centaines de milliers de personnes qui passent par Sancerre, etc avec des taux de fréquentation de pas mal d'équipements qui sont assez élevés. C'est comment l'équipe qui anime, envisage, au regard en plus de tous les investissements puis de l'attractivité, le besoin d'attractivité du territoire, comment on fait augmenter un taux de fréquentation qui aujourd'hui est ce qu'il est donc cela mérite de le faire évoluer très fortement. Donc ça c'est une remarque, la deuxième remarque, une question par rapport au dossier en lui-même, il y a eu des subventions qui ont pu être demandée il y a quelques temps, attention rareté des deniers publics, je sais que des demandes de prorogations sur des subventions qui ont pu être demandées hier ou avant-hier, c'est parfois impossible à obtenir, on le voit sur la délégation qui est la mienne et aussi ailleurs, on a encore reçu une demande de dérogation sur un projet pas très loin d'ici sur quelque chose qui a été envisagé et demandé il y a 4 ans je crois avec une demande de prorogation, un deuxième malheureusement ce sera une fin de non-recevoir donc moi j'attire simplement l'attention si on ne veut pas perdre les subventions en particulier celles que je connais le mieux, il faut engager les choses de manière à ce que les subventions ne soient pas perdues. J'avais une question sur le début des travaux mais je ne la pose plus j'ai la réponse, elle a été posée par Benjamin. Est-ce qu'il y a bien eu aussi le transfert de propriété entre la Ville et la Communauté de Communes, est-ce que ça s'est acté ? »

M. KNOPP : « Pas encore, c'est en cours. »

M. BOUJLILAT : « Il y a des fonds européens et à un moment donné, les financeurs pourront se poser la question de savoir qui a demandé, à qui appartient le bâtiment, qui a demandé la subvention et si on ne veut pas passer à côté des subventions post attribution, il faut vraiment régler ça très très vite. »

M. KNOPP : « Je te remercie Hicham, j'ai déjà questionné suite au Bureau, j'ai déjà demandé aux services de vérifier si on est bien dans les clous et quelles sont les conditions notamment par rapport à la subvention régionale pour ne pas la perdre. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? »

M. COINTAT : « Je voudrais dire un petit mot Pascal, excuse-moi. La rénovation de la Tour, ça s'inscrit dans tout ce que nous faisons pour essayer de faire rester les gens plus longtemps sur le territoire, qui commence par Sancerre, qui commence par Guédelon ou qui commence par le Pouilly Fumé ou qui commence par le Moulin de Maupertuis, l'idée c'est que l'on arrive, ou le MuMAR évidemment, quand on commence à les citer c'est compliqué, excusez-moi, je vais m'arrêter là mais l'idée c'est comme lorsqu'on accompagne les porteurs de projets pour les gîtes, etc, ça consistera dans l'avenir d'essayer d'augmenter les nuitées des gens c'est-à-dire qu'au lieu qu'ils passent qu'une journée, qu'ils passent une deuxième journée, une troisième journée afin de faire plus de sites. Après on a déjà évoqué le fait de communiquer dans des magazines nationaux, de tourisme et puis évidemment un plan de communication se mettra en place, le travail sera fait alors évidemment les scénographes qui travaillent pour nous nous disent que naturellement ce sera plus attractif et qu'on aura beaucoup plus de visites mais on ne peut pas compter que sur l'effet naturel, on doit compter plus sur nous et sur notre action donc c'est également prévu. »

M. KNOPP : « Je vais compléter les propos de Sylvain. Aujourd'hui, au niveau des personnels de l'Office de Tourisme, ils travaillent déjà aussi au-delà du travail avec le cabinet pour la réalisation de la scénographie et l'utilisation des mètres carrés, ils sont complètement impliqués et notamment sur la partie exploitation avec un objectif qui est clair, c'est de pouvoir accueillir et mettre en place les moyens dont ils auront besoin pour accueillir du personnel en maintenant des effectifs stables c'est-à-dire l'objectif

ce n'est pas d'augmenter le coût de fonctionnement notamment en main d'œuvre donc pour pouvoir faire de l'accueil qui sera de l'accompagnement de personne, qui apportera une plus-value. »

M. MASI : « J'ai une petite question sur le transfert de propriété, c'est en cours de regarder si les subventions peuvent être données dans l'état ou c'est en cours le transfert de propriété ? »

M. KNOFF : « Non, il n'est pas en cours, je viens de recevoir simplement le courrier de la commission du Président de la Communauté de Communes, de toute façon le transfert de propriété on sera obligé d'en débattre au niveau du Conseil Municipal. Il y a une délibération à prendre en Conseil Municipal et en Conseil Communautaire. »

M. COINTAT : « Vous savez, je vais faire l'analogie avec un autre grand projet que nous n'avons pas porté Cœur de Loire mais ça a été la rénovation de la piscine de Cosne au le précédent mandat, d'ailleurs les travaux se sont terminés nous venions de fusionner, le transfert de propriété a été fait puisque les investissements avaient été portés à l'époque par Loire et Nohain et donc le transfert de propriété avait été fait. C'est quelque chose qui est normal lorsqu'il y a de gros investissements de faits et ça a été fait pour pleins d'autres bâtiments d'ailleurs dans le cadre du transfert de compétences. Problème entre une des communes et la Communauté de Communes puisque la Communauté de Communes, il y a toutes ces communes qui sont unies et la notion de propriété entre les deux elle est regardée par rapport à nos financeurs évidemment mais entre nous franchement c'est comme par exemple la future maison des internes, elle aurait pu être portée par Cosne, elle est portée par Cœur de Loire, elle est transférée à l'Euro symbolique de la Commune de Cosne à Cœur de Loire et ça se fait naturellement bien sûr ce sont des discussions qui doivent se faire dans les instances. Pascal, tu as raison ça doit être discuté chez vous également. »

Adopté à l'unanimité.

<b>Classement de l'EPIC Bourgogne Cœur de Loire - Demande d'autorisation de dépôt de dossier en catégorie II</b>
--

Rapporteur : M. KNOFF

Vu l'arrêté du 16 avril 2019 fixant les critères de classement des offices de tourisme,

Vu les articles L.133-10-1 et D.133-20 et suivants du code du tourisme,

Considérant que les offices de tourisme peuvent être classés par catégories – I ou II - suivant le niveau des aménagements et services garantis au public en fonction de critères fixés par un tableau de classement élaboré par la Direction Générale des Entreprises et homologué par arrêté du ministre de l'Europe et des affaires étrangères et du ministre de l'économie et des finances.

Ces 15 critères sont déclinés en neuf chapitres :

- ✓ L'office de tourisme est accessible et accueillant
- ✓ Les périodes et horaires d'ouverture sont cohérents avec la fréquentation touristique de la zone géographique d'intervention
- ✓ L'information est accessible à la clientèle étrangère
- ✓ L'information touristique collectée est exhaustive, qualifiée et mise à jour
- ✓ Les supports d'informations touristiques sont adaptés, complets et actualisés

✓ L'office de tourisme est à l'écoute du client et engagé dans une démarche promouvant la qualité et le progrès

✓ L'office de tourisme dispose des moyens humains pour assurer sa mission

✓ L'office de tourisme assure un recueil statistique

✓ L'office de tourisme met en œuvre la stratégie touristique locale

Considérant qu'il revient au conseil communautaire, sur proposition de l'Office de tourisme, de formuler la demande de classement auprès du représentant de l'Etat dans le département,

Considérant que ce classement est prononcé pour cinq ans,

Pour l'EPIC Bourgogne Cœur de Loire, il est proposé de déposer un dossier de classement en catégorie II auprès de la Préfecture de la Nièvre.

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis favorable du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le dépôt de demande de classement en catégorie II présenté par l'Office de Tourisme Bourgogne Cœur de Loire,
- **AUTORISE** le Président à adresser ce dossier au préfet en application de l'article D.133-22 du Code du Tourisme, permettant le classement de l'EPIC Bourgogne Cœur de Loire et à signer tous les actes afférents.

Adopté à l'unanimité.

#### **QUESTIONS DIVERSES :**

M. COINTAT : « Merci chers collègues, j'ai deux, trois informations que je voudrais vous passer :

Le Transfert de Compétence Eau et Assainissement : Nous venons de terminer l'étude, elle a été restituée pour ceux qui ne la connaîtraient pas, on peut la passer bien sûr sans aucun problème mais gardons bien en tête une chose. En fait, on s'est tous préparés au fait que ce transfert ne se fasse pas, on a travaillé avec le cabinet, la Commission pour le faire et puis ensuite on a eu le Sénat qui nous a envoyé des signaux mais n'oublions pas qu'aujourd'hui le transfert de compétence doit être fait au 1<sup>er</sup> janvier prochain donc on ne doit pas s'arrêter là. Moi, ce que je dirais c'est qu'on doit au contraire tout engager pour transférer même si personnellement je n'en suis pas un grand fan mais si jamais l'Assemblée Nationale ne se positionnait pas, en sachant que l'on a tous en tête que l'Assemblée Nationale a éventuellement une espérance de vie que je pourrais qualifier d'incertaine. Donc gardons en tête que le transfert doit être fait au 1<sup>er</sup> janvier prochain donc nos services et les services des communes doivent continuer à travailler pour ça parce que si aujourd'hui le cabinet nous a dit qu'on était l'une des collectivités sans doute la plus avancée, on ne doit pas s'arrêter là parce que si jamais on devait transférer, on ne pourrait pas on n'est pas en capacité de le faire donc vraiment et surtout j'attirais l'attention particulièrement des communes qui sont encore en régie parce que demain si le transfert se fait on sait que ce sera compliqué mais également de la situation de Cosne qui est particulière, tout ça c'est un travail qu'il nous reste à faire et il faut que l'on continue à avancer sur le sujet. Après on peut avoir des nouvelles contraires mais on aura fait le job si on ne le fait pas ça peut même être dramatique au 1<sup>er</sup> janvier prochain. Je vous remercie, simplement une alerte.

Au prochain Conseil, je vous proposerai c'est pour vous préparer mais ensuite on fera les commissions bien sûr, on proposera de créer une nouvelle Commission sur l'Attractivité Résidentielle, c'est un sujet

que nous avons initié, nous nous sommes portés candidat à l'appel à projets régional, je crois que c'était l'été 2023, ensuite ça a avancé, Nièvre Attractive a été retenue, nous aussi avec Nevers Agglomération, on a même depuis attribué à ces fonctions-là nos agents nouvellement rentrés et moi je vous proposerai pour commencer à en discuter côté Tourisme notamment parce que c'est souvent attaqué sous l'angle Tourisme. Je vous proposerai, il nous faudra voter, de voter pour que Sonia MILLANT qui s'est investie sur le sujet puisse rentrer au bureau et que l'on puisse lui confier une délégation. Evidemment quand je vous dis ça s'est orienté, ça n'empêchera personne de se présenter également donc c'est pour ça que les discussions auront lieu en commission, en Bureau et qu'au prochain Conseil Communautaire, j'espère que l'on pourra aboutir sur ce sujet très important puisque nous avons des indications sérieuses et qualifiées de gens qui souhaitent venir s'installer sur notre territoire et nous devons nous emparer du sujet, c'est très très important pour notre avenir.

Je n'ai plus que deux petites choses, ça sera plus rapide.

Nous avons hier eu une réunion assez importante que l'on pourrait qualifier d'une réunion des financeurs même si ce n'est pas exactement ça puisqu'on n'est pas à un stade suffisamment avancé pour demander des subventions même si après la réunion les services de l'Etat nous ont dit qu'il fallait aussi même si on n'est pas dans la période de demande de DETR classique, il ne faut pas hésiter à les solliciter dès maintenant mais de toutes façons ils sont associés à toutes les étapes de ce projet. Mais ce soir pour en avoir discuté avec d'autres Présidents de Collectivités, ce que je voulais vous proposer et pour donner une assise encore plus importante à notre projet, ce serait et ce n'est pas une obligation, c'est une proposition, que chaque commune de Cœur de Loire puisse devenir actionnaire de la SCIC à hauteur d'une action, ça coûte 173 euros alors je sais que l'on fait tous des économies, on en cherche tous mais on pourra sans doute à la quasi-totalité des communes trouver cette ligne budgétaire. Cela nous permettrait au-delà de l'adhésion de la Communauté de Communes de dire que toutes les communes sont également actionnaires et sont parties prenantes du projet. Maintenant c'est ouvert, évidemment ce n'est qu'une suggestion entre collègue, chacun le fera et le proposera à son Conseil Municipal et je trouve que ce serait une très très bonne image, un très bon signal que nous donnerions à l'Etat et d'autres collectivités en feront de même.

La dernière chose que je voulais vous dire, je vous assure je ne vous embête pas plus, c'est que je voulais féliciter nos collègues de Couloutre qui ont organisé les élections municipales dimanche dernier, qui ont pu élire leurs conseillers manquants. C'est Muriel qui représentait la Commune de Couloutre depuis quelques mois, ils nous en feront part rapidement mais en tous cas tu féliciteras Muriel pour nous et puis bien sûr il y a eu Couloutre et puis il y a eu le premier tour à Annay, bon ça a été un peu plus compliqué mais ce sont les élections, on n'est pas toujours élu au premier tour donc à Annay ils auront le plaisir de faire un deuxième tour dimanche prochain donc on les encourage puisqu'ils ont quatre conseillers municipaux à élire dimanche prochain mais là il y a moins de surprise, autant à Couloutre on savait que ça changeait de Maire puisque la Maire avait démissionné alors que là Véronique évidemment garde son siège, elle aura juste quatre nouveau collègue avec elle. »

Intervention inaudible sans micro

M. COINTAT : « Ah oui, il y avait un habitant de Couloutre qui ne m'avait pas bien reçu lorsque l'on faisait le déploiement des ordures ménagères, ce n'est pas très grave ça. Ecoutez, j'en ai terminé, est-ce que quelqu'un souhaite prendre la parole ? »

M. MASI : « En fait, j'ai reçu comme beaucoup d'entre vous je pense, les projections de l'Éducation Nationale pour les fermetures de classes l'année prochaine. Il y a une ville que je connais bien et une autre que je connais pas mal aussi qui sont a priori concernées. Alors si je ne veux parler que de Pouilly, ça ferait trois postes en cinq ans, là ça devient quand même un peu ridicule surtout que l'on est en train d'engager de gros travaux sur l'école et puis on fait tout pour que les élèves arrivent et je voulais que l'on puisse tous être ensemble pour militer contre ces fermetures qui vont encore arriver sur le territoire parce que là ça fait quand même beaucoup en peu de temps. »

M. COINTAT : « Aussi souvent que cela a été possible, je pense que l'on a pu montrer que l'on s'est soutenu, que l'on a apporté le soutien à Pouilly, je me rappelle qu'on avait été à Neuvy, à Saint Père et effectivement à Donzy et c'est sûr que l'on doit se mobiliser même si l'on sait que ce n'est pas simple mais tu as raison. Pascal, on en avait parlé. »

M. KNOPP : « Oui, on risque d'être touché une nouvelle fois à Pouilly ce qui ne me satisfait pas du tout dans la mesure où en plus on travaille pour éviter, bon là j'ai rendez-vous avec la Directrice alors que normalement la Directrice a son droit de retrait, enfin bon, on l'a déjà averti qu'elle n'avait rien le droit de dire, de rien faire. La solution de l'Éducation Nationale, c'est toujours la même, on fait un calcul mathématique, on divise et puis on tape sur le Val de Loire en général. Comment ? »

Intervention inaudible sans micro

M. KNOPP : « Et aucun dialogue possible ça c'est une évidence. On fait un calcul mathématique et donc la Directrice aura à charge après de se débrouiller avec le nombre de professeurs qu'elle aura, avec des tranches d'âges, ça ce n'est pas étudié puisque c'est la quantité qui compte. Donc, on travaille et je suis en train de regarder à travailler sur ce dossier et voir comment on procédera mais de toutes façons pour l'instant bien entendu rien n'est fait. Apparemment les syndicats aujourd'hui, c'est toujours très compliqué, je ne sais pas quelle commune risque d'être concernée aussi sur le Val de Loire. Cosne, je ne serais pas surpris, je ne sais pas si vous avez été rencontrés ou pas ? Peut-être aussi à Saint-Père ? De toute façon, j'ai bien compris que la carte Géographique du Département, elle était surtout celle du Val de Loire, c'est le même discours que l'on entend depuis toujours c'est-à-dire que surtout voyez avec vos voisins Maires pour faire des regroupements, ce que l'on a déjà entendu sans pouvoir avoir des explications autres de la part l'Inspection Académique. Mais surtout, on ne vous donne pas d'ordres, débrouillez-vous entre vous, de toute façon vous n'avez pas d'autre solution mais nous on ne fait rien. Voilà avec un discours comme ça bien évidemment, il est difficile de discuter même si on n'avait pas été touché à Pouilly cette année, bon ça aurait été repoussé à une année suivante ou une autre de toute façon, c'est sûr que la solidarité moi j'en ai fait preuve quand il y a eu des fermetures sur Neuvy, je l'ai vu la solidarité que l'on avait tous entre nous, à Neuvy, à Donzy, à Saint Père et s'il y a des besoins de toute façon on saura se mobiliser et puis on saura aussi vous solliciter. »

M. LIENHARD : « Oui, effectivement, je voulais juste rajouter que Cosne serait touchée aussi donc voilà pour l'instant, peut-être deux postes. Il faut être précis, ils parlent en postes et pas en classes, c'est ce qui a été dit par l'inspectrice qui est passée et d'ailleurs spontanément et engagé le discours un peu plus volontaire qu'habituellement. On sait tout au dernier moment, pour quelles raisons on n'en sait rien, on n'a pas toutes les données non plus. Aujourd'hui, dans la loi de finances, est-ce qu'il y a effectivement la suppression des postes, on n'en sait rien comme c'était plus ou moins annoncé avec la précédente Loi de Finances qui est en préparation. On en saura un peu plus, plus tard mais bon effectivement on est peut-être sur le Val de Loire, on n'en sait rien, on est touché aussi donc voilà sachez-le on essaye de trouver des solutions, nous localement, de les discuter mais comme vous le dites tous c'est très difficile de faire valoir ses idées, ses arguments. Donc, on est devant une porte close, point final, c'est décidé comme ça et on ne peut pas aller y malgré tous les efforts que l'on peut faire à côté, on en est là. Voilà, c'est désolant. »

Mme CHAPUIS : « Moi, vous ne serez pas étonnés sur le sujet de l'abattoir en fait, j'aimerais bien qu'il y ait soit une réunion qui nous explique un peu où l'on va avec les sommes importantes qui arrivent en 2026-2027 et avoir en fait des précisions ou la création d'une Commission spéciale abattoir mais que l'on ait un peu plus d'informations. C'est-à-dire que ça couvre quoi ces 5 millions, il y a 5 millions en 2027, c'est quoi ? Après, savoir aussi si Cœur de Loire n'est que banquier ou on participe aux décisions, c'est-à-dire, est-ce que vu le nombre de parts que l'on a au niveau de la société, c'est peu important donc ce n'est pas nous qui décidons pourtant on va engager beaucoup d'argent. »

M. COINTAT : « Alors Stéphanie, je vais tâcher de te répondre, il y plusieurs sujets. Le sujet du nombre de parts n'est pas du tout lié à l'investissement. Alors le sujet du nombre des parts, nous déjà on va

avoir des parts différentes de peut-être Berry Loire Vauvise, de Sancerre Pays Fort Val de Loire, de Puisaye Forterre, de l'Agglomération de Nevers mais en tout cas on aura un siège comme eux quel que soit le nombre de parts dans le collège collectivités, ça c'est la première chose. La deuxième chose, c'est que l'abattoir, il est sur notre territoire si nous, ou la Commune de Cosne, nous ne portons pas le projet mobilier, l'abattoir est condamné parce qu'en fait l'abattoir ne peut pas recevoir les subventions en étant une structure privée que nous nous pouvons aller chercher en tant que collectivité. Ensuite, on se comportera comme un bailleur, c'est-à-dire que l'on fait l'investissement d'un abattoir, c'est comme si demain on faisait l'investissement d'un bâtiment pour faire des résidences et ensuite on le loue, là c'est exactement pareil. C'est-à-dire que dans le montage financier que je pourrais vous préciser, ça va tourner aux environs pour la collectivité de 8 millions, il y aura de l'autofinancement, un petit peu, on l'a déjà vu dans les APCP mais pas que cette année, on l'a déjà vu l'année dernière, il y aura des demandes de subventions, il y aura un ou des emprunts et ensuite la société d'exploitation dont nous faisons également partie mais ce n'est pas lié, deviendra locataire de la Communauté de Communes pour rembourser les emprunts. Je vous ai expliqué en gros le schéma de fonctionnement mais ce qui est sûr c'est qu'évidemment il y aura de l'argent public, il y aura de l'argent public régional, sûrement de l'Europe, il y en aura de l'Etat. On l'espère en grande partie mais on va se comporter comme un bailleur clairement, c'est-à-dire ce que nous on aura emprunté, il y aura un loyer en face, ça a été étudié par l'ADIL qui nous accompagne et qui a déjà fait des projections, plusieurs simulations de compte d'exploitation, ça sera vraisemblablement peut-être un emprunt jusqu'à 40 ans parce que maintenant ce sont des structures solides, modernes, dans le but de ne pas étrangler la société d'exploitation, lui permettre de faire des bénéfices le plus rapidement possible et de pouvoir réinvestir dans la société dès qu'il y aura besoin parce qu'aujourd'hui c'est ça le vrai problème. C'est que la situation économique était plutôt bonne fin 2023, elle est un peu moins bonne fin 2024, pourquoi, parce qu'il y a des investissements à faire que la société d'exploitation a du mal à faire, parce qu'elle ne dégage pas assez de bénéfices. Je vous ai vraiment fait un rapide résumé de la situation mais en tout cas, ce que je voudrais que vous soyez sûr, on ne communique peut-être pas assez et on va communiquer mieux mais ce sujet je pourrais le qualifier de maîtrisé, on est quelques-uns autour de la table à le suivre très précisément et je vous assure que l'on ne fera pas n'importe quoi et parce qu'on veut garder la confiance de tout le monde puisque l'on a compris que ce sujet il emportait l'unanimité si je ne me trompe pas ou si quelqu'un le souhaite dites-moi le. Vraiment Stéphanie, je te le dis mais je le dis à tous les collègues, pour l'instant il avance bien, Hicham nous redit souvent que l'on doit se dépêcher pour les subventions et ça on l'a bien en tête et on sait que ce n'est pas simple parce que le Service Juridique, je vous assure que derrière moi là c'est quasiment plusieurs fois par semaine que l'on se réunit, quelque fois même en visio, on fait des points des fois deux ou trois fois par semaine sur le sujet pour arriver à faire un rétro planning, pour arriver à rentrer dans les demandes de subventions et je vous assure que ce n'est pas simple. »

Mme CHAPUIS : « Mais ça, je n'en doute pas du tout, j'ai toute confiance que ce soit aux administratifs ou aux élus qui le portent mais la seule chose, c'est que pour nous c'est opaque c'est-à-dire que l'on aimerait bien avoir un visuel mais je ne sais pas je trouve, en plus moi j'ai ce métier-là qui fait que je connais et je trouve que je n'ai pas d'informations. »

M. COINTAT : « Parce que l'on est en phase d'étude, l'étude a été restituée hier aux financeurs. Ce que l'on proposera c'est de la restituer rapidement en format Conseil Communautaire comme on a pu faire des restitutions d'études au moment des déchets ou d'autres sujets et ça Stéphanie, tu as raison de le dire, on va le faire rapidement. »

M. BONDEUX : « Stéphanie si tu reprends le document parce que je ne suis pas allé aussi loin, tu vois que page 19, il y a les deux emprunts qui seront en recettes pour l'abattoir et dans la projection, c'est page 14, dans le compte 75 à termes on a un loyer pour l'abattoir à partir de 2028 qui est de l'ordre à peu près de 400 000 euros, le loyer qu'ils donneront par rapport au remboursement de l'emprunt. »

M. COINTAT : « Merci Patrick, je vous donne un autre chiffre et je m'arrêterais là pour ce soir parce que l'on pourrait en parler très longtemps le sujet est complexe mais on sait que pour que le projet soit

viable, nous c'est 8 100 000 euros aujourd'hui les estimations qui seraient à la charge du porteur de projet donc Cœur de Loire. On sait que si on va chercher 40 % de subvention d'une assiette éligible de 75 % du montant global. Le dossier a été qualifié de fragile par le DGS du Département hier, je n'étais pas d'accord avec lui, je lui ai dit. Pour moi, il n'est pas fragile et les 40 % on ira les chercher mais ce n'est pas fait évidemment quand je vous dis ça, le travail reste à faire. On fera une restitution rapidement Stéphanie. »

Mme MILLANT : « C'était juste pour ajouter quelque chose sur l'Attractivité Résidentielle dont vous a parlé Sylvain, simplement voilà, je me suis déplacée deux fois à Dijon, dont une fois d'ailleurs avec mon collègue Yannis et notamment cet après-midi. En fait, l'Attractivité Résidentielle c'est un dispositif qui est porté par la Région depuis le mois de septembre, c'est un ensemble d'outils d'accompagnement à l'installation pour les candidats à une nouvelle vie. Alors autant qu'ils viennent en Région Bourgogne Franche Comté et particulièrement en Cœur de Loire. En fait, la mission qui me serait donnée si vous me faite confiance c'est de structurer la méthode de travail de manière à apporter le plus de renseignements qualitatifs à notre chargé d'accueil donc un agent Cœur de Loire et pour cela nous fonctionnerons avec tous les services, le Tourisme, le Développement Economique, l'Habitat, les Mobilités, l'Education, j'en passe et des meilleurs, tous les éléments qui permettent à une personne ou à une famille de venir vivre en Cœur de Loire. Le point d'étape aujourd'hui révèle six personnes installées, trois par Cœur de Loire et trois par Nevers Agglomération donc un début plutôt prometteur alors que la structure n'est pas aujourd'hui formée. »

M. COINTAT : « Merci Sonia, est-ce qu'il y a d'autres interventions. »

Mme LURIER : « C'est très court, vendredi 14 mars à 11 heures, on vous attend à l'Ilot Binot pour poser la 1<sup>ère</sup> pierre de la Crèche. Merci pour tous ceux qui pourront se rendre disponibles ce jour-là. Et la semaine prochaine, jeudi 13 mars à 18 heures les dix ans de la Médiathèque de Donzy. »

M. COINTAT : « Merci Marie-France, alors quand je vous ai parlé tout à l'heure, j'ai reçu quelques messages, une autre date, le 17 février, on vous confirmera où, on a un Conseil Communautaire spécifique PAS, Projet d'Aménagement Stratégique pour le SCoT. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'interventions ? Patrick. »

M. RAPEAU : « Trois petites demandes. Pour rebondir sur l'abattoir, la Commune de Châteauneuf, on a déjà acté au dernier Conseil Municipal de prendre une part, on en prendra plus quand vous mettrez une petite boîte de corned-beef au bout, pour l'instant on n'a acheté que la baguette. Deuxième intervention, sur la Commune de Clamecy, ils ont un problème avec la ligne Clamecy-Corbigny, comme il n'y a pas eu d'entretien de fait pendant des années par la SNCF donc solution de facilité c'est de supprimer la ligne et de la remplacer par des cars donc ils font une manifestation samedi justement et ça serait bien que nous on fasse une motion et essayer de les soutenir parce qu'on a la ligne Paris-Clermont dans la même problématique donc un jour on sera peut-être content d'avoir d'autres Communautés de Communes qui viennent nous filer un petit coup de main pour les soutenir. Dernière intervention, tout à l'heure quand on parlait de la réserve de Sourdes, il faut dire aussi que l'agriculteur parallèlement à ça, il y a le niveau de la 151 qui s'est affaissé de 50 centimètres parce qu'il y a une rivière souterraine qui a été pompée donc à partir de là, la DIR a refait des travaux quand vous passez sur la route qui fait Châteauneuf – La Charité, vous pourrez voir que toute la réparation correspond en face au captage donc c'est quand même quelque chose qui est aberrant de laisser faire ça. Parallèlement dans le contrat des rivières, il serait bien que l'on voit surtout sur le contrat des Nièvrois puisqu'il y a eu trois demandes de captage qui ont été faites, une qui a été autorisée par le Préfet, si les trois sont réalisées, on a le captage d'eau qui alimente tout le réseau du SIAEP de Prémery, on a à peu près 1000 personnes qui se retrouveront un jour sans eau donc il serait bien qu'on alerte la nouvelle Préfète sur ce problème là et que les Présidents de SIAPA ou les Présidents de Syndicats d'adduction d'eau soient autour de la table quand il y a une décision qui est prise comme ça. C'est que là, on va à la catastrophe. »

M. FASSIER : « Je voudrais rajouter sur les trois forages de Dompierre, on avait fait une pétition presque toutes les communes bien sûr avaient votées à part deux, trois, bon je ne vais pas vous dire mais malgré tout ça, le Préfet a signé l'autorisation, on marche à l'envers. »

M. COINTAT : « Merci Patrick et Pascal, est-ce qu'il y a d'autres demandes d'interventions ? Ecoutez, je vous remercie et vous souhaite une bonne soirée. »

Fin de séance à 21h38.

M. Sylvain COINTAT,  
Président

M. François DENIZOT  
Secrétaire de séance



A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes, representing the signature of François Denizot.